



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 15 décembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 8 décembre 2022

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 66

Nombre de procurations : 15

### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Rémi DETANG	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Monique BAYARD
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Bruno DAVID	Madame Catherine GOZZI
Madame Céline TONOT	Madame Laurence GERBET	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Stéphanie MODDE	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Christine MARTIN	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Océane CHARRET-GODARD	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Adrien GUENE
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Lionel SANCHEZ	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Patrick AUDARD	Monsieur Cyril GAUCHER

### Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Claire VUILLEMIN	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
Madame Bénédicte PERSON-PICARD	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN pouvoir à Monsieur François DESEILLE
Madame Catherine VICTOR	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Céline RABUT	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Danielle JUBAN
	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Françoise TENENBAUM
	Monsieur Marien LOVICHICI pouvoir à Madame Kildine BATAILLE
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER
	Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
	Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Madame Céline TONOT
	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Madame Christine DOS SANTOS ROCHA
	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX pouvoir à Madame Noëlle CABBILLARD
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-marc GONÇALVES

## **OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**

**" Programme opérationnel FEDER FSE+ Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027 - Volet urbain - Approbation de la candidature de Dijon métropole à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la Région - Convention-cadre à signer avec l'autorité de gestion - Demandes de subventions"**

***Sélection de la candidature de Dijon Métropole à l'objectif spécifique 5.1 « Développement urbain intégré » du programme européen de la Région Bourgogne-Franche-Comté Massif du Jura 2021-2027 FEDER-FSE+***

Le Programme européen de la Région Bourgogne-Franche-Comté Massif du Jura 2021 – 2027 FEDER – FSE+, a été validé le 28 juillet 2022.

Il est doté de près de 485 M€ pour accompagner le développement de son territoire à travers le financement de projets. Il se décline selon les orientations suivantes :

- Pour une économie régionale innovante et compétitive (FEDER) : 140,5 M€
- Pour une économie régionale tournée vers le numérique (FEDER) : 28 M€
- Pour un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité (FEDER) : 121,4 M€
- Pour développer l'orientation et l'offre de formation régionale (FSE+) : 83,5 M€
- Pour accompagner le développement territorial vers un développement durable (territoires urbains et ruraux) (FEDER) : 99 M€
- Pour un développement touristique durable dans le massif du Jura (FEDER) : 12 M€

L'orientation relative au développement territorial comporte une priorité du FEDER dédiée au développement urbain, s'inscrivant dans le cadre de l'objectif spécifique 5.1 « *Développement urbain intégré* ». L'objectif vise à favoriser la résilience économique, sociale et environnementale dans tous les territoires.

Le montant alloué au volet urbain du programme Bourgogne-Franche-Comté s'élève à 63,04 M€ sur la période 2021 – 2027, soit 50 M€ répartis, pour la période 2021 – 2025, par l'autorité de gestion dès 2022 et 13,04 M€ débloqués après examen de la performance du programme par la Commission européenne en 2026.

Ce volet du programme porte sur les thèmes suivants :

- **Villes intelligentes**, dont l'objectif est d'améliorer la qualité des services à destination des usagers, de rendre plus efficaces les services, de développer le territoire et de préserver les ressources naturelles, tout en s'appuyant sur les données, de parvenir par les technologies numériques à une plus grande efficacité et simplicité de l'usage quotidien de la ville en matière de mobilité, d'habitat, d'énergie, d'économie des ressources, de services aux habitants, y compris par le biais de tiers lieux numériques. Les stratégies de transformation numériques pourront également être accompagnées.

- **Mobilité urbaine durable**, qui vise à réduire l'impact environnemental des déplacements par le biais du développement de la multimodalité, des voiries douces, du déploiement des stations de stockage et recharge de carburants alternatifs aux carburants fossiles, selon un maillage rationnel et dans une logique d'interopérabilité entre les différents systèmes.

- **Infrastructures vertes**, dont le but consiste à limiter les effets du changement climatique et la perte de biodiversité sur les territoires urbains. Dans une approche de gestion économe de l'espace, les orientations à soutenir sont la préservation de la biodiversité, la création de lieux de nature en ville, les opérations contribuant à améliorer la régulation du climat en ville, à désimperméabiliser les sols et à réduire les pollutions.

- **Renouvellement urbain**, qui vise la reconversion d'ensembles fonciers ou immobiliers qui ont perdu leur usage initial et qui sont en attente d'un nouvel usage (environnemental, économique, tertiaire, services à la population).

- **Tourisme durable et patrimoine culturel**, dont l'objectif est de soutenir les opérations de préservation ou de valorisation des sites patrimoniaux ainsi que des équipements culturels majeurs de la région (création, aménagement, rénovation) et le développement du tourisme

durable, tout en tenant compte de la transition écologique. Les projets devront permettre la préservation, le développement de la fréquentation touristique et les activités renforçant l'attractivité touristique.

Comme lors de la génération précédente de programmes européens, la Région Bourgogne-Franche-Comté, en sa qualité d'autorité de gestion, délègue à des organismes intermédiaires urbains parmi les métropoles, pôles métropolitains, communautés d'agglomération ou communautés urbaines du territoire régional, après appel à manifestation d'intérêt (AMI), la mission de mettre en œuvre ce volet consacré au développement urbain.

La Région a publié son appel à manifestation d'intérêt le 14 janvier dernier. Les candidatures des autorités urbaines étaient attendues pour le 14 avril 2022.

Le Président de Dijon Métropole a été autorisé, par le Conseil métropolitain du 24 mars 2022, à candidater à cet appel à manifestation.

La candidature de Dijon Métropole a été retenue et validée par la Commission permanente de la Région Bourgogne-Franche-Comté du 30 septembre 2022.

### ***Présentation de la stratégie de développement urbain intégré présentée par Dijon Métropole en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt de la Région lancé le 14 janvier 2022***

La candidature de Dijon Métropole à l'appel à manifestation d'intérêt de la Région relatif au développement urbain nécessitait l'élaboration d'une stratégie de développement urbain intégré établie à l'échelle des thématiques éligibles au FEDER au titre de l'OS 5.1 « *Développement urbain intégré* ».

Cette stratégie a été élaborée en s'appuyant sur une démarche de recensement des perspectives de projets susceptibles de voir le jour sur les années 2022-2027 lancée, tant auprès des services de Dijon Métropole / Ville de Dijon qu'auprès des communes de la Métropole.

Dijon Métropole a développé une **stratégie éligible à l'ensemble de son périmètre géographique** portant sur une enveloppe initiale prédéfinie par la Région Bourgogne Franche-Comté, d'un **montant de 4 380 500 € de FEDER**.

Le dossier de candidature est annexé à la présente délibération. Il est composé des éléments suivants :

- Un diagnostic ciblé sur les cinq thématiques de l'AMI,
- Un résumé des planifications stratégiques existantes au sein du territoire,
- Une présentation des actions envisagées, comprenant la liste des projets prévus, leur période de mise en œuvre et leur estimation financière.
- Une présentation de la méthode d'implication des partenaires dans la préparation et la mise en œuvre de la stratégie,
- Une maquette financière indiquant les crédits FEDER fléchés sur chaque typologie d'actions retenue et les cofinancements potentiels,
- La présentation des actions d'animation et de communication,
- La description de l'organisation et des moyens humains mis en place,
- La description des instances de gouvernance (comité technique et comité de sélection).
- Des annexes (dont la liste des membres du comité de sélection).

Dijon Métropole assure un rôle de centralité urbaine, mais a également vocation à être un acteur à part entière du développement régional. La concrétisation du projet de territoire amènera donc à solliciter le FEDER sur les diverses priorités du programme européen 2021-2027. Si la présente candidature se concentre sur les orientations du volet urbain, elle a été élaborée dans une optique de mobilisation globale des fonds européens de l'ensemble du programme européen, qui a amené Dijon Métropole à faire des choix dans le positionnement stratégique de cette candidature.

Dans cette logique d'approche intégrée, le parti a été pris :

- D'orienter le FEDER du volet urbain en priorité sur les fonctions urbaines liées à la qualité de vie et à l'amélioration du cadre de vie des habitants (culture, environnement de proximité, mobilité urbaine, renouvellement urbain) et au développement touristique, en mobilisant les 4 thématiques du volet urbain : Infrastructures vertes, Mobilités durables urbaines, Renouvellement urbain, Tourisme durable, patrimoine et culture.
- De mobiliser en revanche le FEDER relevant d'autres priorités du programme, sur les enjeux où la Métropole se positionne dans une démarche de rayonnement dépassant son aire d'influence, d'excellence régionale (notamment en matière de numérique) et/ou de contribution aux objectifs en matière de transition énergétique et écologique.

Ainsi les actions retenues au titre du volet urbain, objet de la présente délibération, sont :

- **Action 1 - Infrastructures vertes** : Le montant de subvention FEDER fléché sur cette action est de **1 159 378 €**. Les types d'actions envisagées se déclinent de la manière suivante :
  - Actions de renaturation des zones urbanisées (création, extension de parcs urbains, de mini forêts urbaines, de vergers urbains, de jardins partagés, agriculture urbaine...)
  - Végétalisation d'espaces urbanisés dans le cadre de projets d'aménagement (places publiques, parvis, cours, délaissés, friches...) pour la mise en place d'îlots de fraîcheur et/ou pour favoriser la continuité de la trame verte
  - Réaménagement d'espaces urbains minéralisés avec création d'espaces verts ou naturels, projets de désimperméabilisation des sols des espaces urbanisés (parkings, voirie, délaissés, friches...) et des cours d'écoles...
  - Gestion alternative des eaux pluviales et de ruissellement en développant des solutions de stockage, de rétention et d'infiltration
  - Développement d'habitats naturels favorables à la biodiversité.

Les projets identifiés à ce stade sont : la mise en place d'une étude sur la gestion durable des eaux pluviales, la désimperméabilisation de cours d'école dans le cadre du projet « Ambition éducative 2030 », la création de parcs urbains à Dijon, Chenôve et Neully-Crimolois.

- **Action 2 – Mobilités durables urbaines**: Le montant de subvention FEDER fléché sur cette action est de **2 117 330 €**. Les types d'actions envisagées se déclinent de la manière suivante :
  - Aménagements multimodaux (parkings relais) et aménagement d'aires de covoiturage (en cohérence avec le schéma des aires de covoiturage de la Région Bourgogne-France-Comté)
  - Aménagement de voiries douces (cheminements piétons, pistes cyclables)
  - Financement d'actions de promotion du covoiturage.

Les projets identifiés à ce stade sont : l'aménagement de la liaison piétonne de l'îlot Ste Anne, l'aménagement des pistes cyclables structurantes prévues en 2022, l'aménagement des voiries douces de l'entrée du quartier de la Fontaine d'Ouche et de l'avenue du Lac, l'extension de la piétonisation centre-ville - voies apaisées (axe cité de la Gastronomie centre-ville ; abords centre Dauphine), la création de voiries douces dans le cadre de l'aménagement du parc Eiffel.

- **Action 3 – Renouvellement urbain** : Le montant de subvention FEDER fléché sur cette action est de **100 000 €**. Les types d'actions envisagées se déclinent de la manière suivante :
  - Réhabilitation d'espaces sans usage, délaissés, à l'abandon
  - Résorption, requalification des îlots d'habitats et commerces dégradés ou abandonnés destinés à un nouvel usage

- Requalification de sites emblématiques délaissés ou à l'abandon auxquels on va redonner un usage (service à la population, services économiques, tertiaire ou bien renaturation du site)
- Etudes de faisabilité, études préalables visant à accompagner des projets de renouvellement urbains

A ce stade aucun projet n'a été identifié, mais des projets pourraient voir le jour après 2025; ils seront précisés lors de l'attribution de l'enveloppe complémentaire 2026-2027.

- **Action 4 – Tourisme durable, patrimoine et culture** : Le montant de subvention FEDER fléché sur cette action est de **1 003 792 €**. Les types d'actions envisagées se déclinent de la manière suivante :

- Développement de nouveaux centres d'excellence dans le domaine culturel (ex : Danse, art contemporain)
- Investissements sur des équipements culturels et patrimoniaux majeurs du territoire
- Investissements sur des sites touristiques structurants s'inscrivant dans les 3 filières touristiques clés identifiés par la stratégie touristique métropolitaine (City break, œnotourisme, MICE).
- Développement d'itinéraires touristiques urbains, en particulier en lien avec l'œnotourisme ou le tourisme patrimonial et culturel (créations de cheminements valorisant des sites)
- Valorisation du patrimoine architectural existant
- Actions de communication / promotion des sites culturels, touristiques et patrimoniaux, avec une attention particulière portée aux projets de digitalisation.

Les projets identifiés à ce stade sont : l'extension du "Dancing" - centre de développement chorégraphique national (CDCN), la rénovation du Grand Théâtre - Opéra de Dijon, la mise en valeur par la lumière de l'axe Darcy/Saint Michel.

***Convention cadre fixant les relations entre la région Bourgogne-Franche-Comté, en sa qualité d'autorité de gestion du programme Bourgogne-Franche-Comté Massif du Jura FEDER-FSE+ pour la période 2021-2027, et Dijon Métropole***

La sélection du territoire amène à une délégation de missions à Dijon Métropole qui assurera le rôle d'organisme intermédiaire (OI). L'exercice des fonctions d'organisme intermédiaire et les relations entre l'autorité de gestion du programme européen et l'OI sont précisés dans une convention cadre, annexée à la présente délibération.

Sont notamment du ressort de l'organisme intermédiaire : l'animation, le suivi de la stratégie, l'information des porteurs de projets, l'appui au montage de projets, la vérification du rattachement des opérations au programme opérationnel, l'analyse de la conformité du projet à la stratégie urbaine, la sélection des projets sur la base de critères de sélection pré-établis et soumis à l'approbation de l'autorité de gestion, la notification de la décision du comité de sélection.

Un comité de sélection partenarial sera mis en place à l'échelle du territoire. Cette instance assurera la sélection des opérations, la priorisation des dossiers en amont de l'instruction technique réalisée par les services de la Région et de la programmation des opérations assurée à l'échelle régionale. Sa composition figure en annexe de la candidature.

La convention-cadre précise, par ailleurs, les dispositions financières et prévoit la mise en place d'une clause de revoyure en 2026 laissant présager l'attribution d'une enveloppe complémentaire aux organismes intermédiaires en cas de performance de la programmation de leur volet urbain.

**Le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la candidature de Dijon Métropole à l'objectif spécifique 5.1 « Développement urbain intégré » du programme européen de la Région Bourgogne-Franche-Comté Massif du Jura 2021-2027 FEDER-FSE+ annexée à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention-cadre et à procéder, si nécessaire, à des ajustements de cette dernière ne modifiant pas son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à solliciter les subventions pour les projets propres à Dijon Métropole éligibles à l'objectif spécifique 5.1 « Développement urbain intégré » du programme européen de la Région Bourgogne-Franche-Comté Massif du Jura 2021-2027 FEDER-FSE+;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à solliciter les subventions pour les projets de Dijon Métropole qui pourraient être éligibles aux autres priorités du programme opérationnel FEDER FSE+ 2021-2027, de même d'ailleurs qu'aux autres programmes européens lorsque les projets de la collectivité sont susceptibles d'y être éligibles ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à procéder à tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN      POUR : 80                                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                                      NE SE PRONONCE PAS : 1  
                  DONT 15 PROCURATION(S)

Le secrétaire,  
Monsieur HOAREAU

Le Président,  
Monsieur REBSAMEN